



## **ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE**

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à :

Demeurant :

Certifie que mon déplacement est lié au motif suivant autorisé par l'article 3 du décret n°2020-1310 du 29 octobre prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qui autorise les «manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L.2111 du code de la sécurité intérieure» pour lesquelles leurs organisateurs ont adressé à l'autorité administrative compétente «une déclaration contenant les mentions prévues à l'article L.211-2 du même code, en y précisant, en outre, les mesures qu'ils mettent en œuvre afin de garantir le respect des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du présent décret» : Déplacement dérogatoire afin de me rendre depuis mon domicile et pour en revenir, à la manifestation déclarée qui se déroulera **ce jour à** :

.....

.....

Fait à :

Le 31 mars 2021 \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature :

*N.B. : le Conseil d'État a rappelé que le modèle d'attestation sur le site du ministère était facultatif et la mention de l'heure n'est obligatoire que pour certains cas de déplacement dérogatoire (CE 20 octobre 2020, n°440263)*